



DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION POUR UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX

Date de dépôt du dossier :

PRESENTATION GENERALE DE LA CHARTE

Les principaux objectifs de la Charte pour un Assainissement Non collectif de Qualité en Vendée sont de :

- Contribuer à la préservation de l'environnement par un assainissement non collectif de qualité ;
- Instaurer la confiance des particuliers vers ce type d'assainissement et contribuer à la pérennité des installations ;
- Développer les compétences et mettre en avant le savoir-faire des entreprises ;
- Améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs de la filière.

L'assainissement non collectif représente une filière de traitement adaptée sous réserve qu'il soit : bien conçu, bien réalisé et bien entretenu. Sur ce principe, les bureaux d'études, les entreprises de travaux, les entreprises de vidange sont amenées à signer cette charte ainsi que les SPANC.

Quels intérêts pour les professionnels de s'engager dans cette charte de qualité ?

- être identifié comme un professionnel compétent : la liste des professionnels engagés dans la charte sera diffusée en Mairie, aux SPANC et via internet
- développer son niveau de performance et favoriser les relations lors des chantiers à travers des réunions d'échanges entre professionnels de l'assainissement et SPANC
- bénéficier d'outils de communication liés à la charte : autocollants pour véhicule, dépliant d'information, carnet d'entretien, ... permettant de se démarquer par rapport aux autres entreprises et d'apporter un meilleur service aux clients.

Selon les décisions du comité de pilotage de la charte, pour que sa candidature soit validée, une entreprise de travaux doit :

- S'engager à respecter les engagements de la charte
- Satisfaire à des indicateurs de compétence technique :
 - o Justifier d'une compétence dans les métiers de maçonnerie/terrassement
 - o Avoir le DTU 64.1 au sein de l'entreprise
 - o Avoir suivi une formation récente sur l'assainissement non collectif (filières classiques et agréées)
 - o Réaliser des installations ANC de qualité (avis favorable des SPANC)
- Être assurée pour les travaux d'ANC (RC et décennale)
- Etre à jour de leurs cotisations sociales et fiscales

Besoin de précisions pour remplir ce dossier ?

N'hésitez pas à contacter Patricia EPAUD ou Cécile HENRIAT
CNATP VENDÉE
Secrétariat de la Charte Qualité ANC Vendée
35 rue Sarah Bernhardt - B.P. 247
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél : 02.51.62.38.74 - Fax : 02.51.05.34.41

INFORMATIONS SUR LE CHEF D'ENTREPRISE

Nom : Né(e) le :

Prénom : Diplôme(s) :

Titres professionnels :
(exemples : artisan, maître artisan, meilleur ouvrier de France)

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Dénomination ou raison sociale :

Adresse :
.....

Téléphone : Télécopie :

Portable : Mail :

N° de SIRET :

Activité(s) déclarée(s) au Répertoire de Métiers (RM) et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)

- Principale :

- Secondaire(s) :

- Code APE (Activité Principale de l'Entreprise) :

Spécialités (exemple : maçonnerie, démolition, ...) :

Liste des Etablissements :

.....
.....
.....

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Effectif salarié, hors apprenti et hors intérimaire :

Ouvrier : ETAM : Cadre :

Nombre d'années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de la maçonnerie /terrassement :

Nombre d'années d'expérience de l'entreprise dans le domaine de l'assainissement individuel :

Nombre de personnes affectées à l'activité d'assainissement individuel :

Nom du ou des référents ANC :

.....

FORMATION CONTINUE

Veuillez mentionner ci-dessous les formations auxquelles ont participé le chef d'entreprise ou les salariés sur l'assainissement (joindre impérativement les attestations de stage ou justificatifs)

Nom du stagiaire	Date	Intitulé de la formation	Organisme de formation

DOCUMENTATION DE REFERENCE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

- DTU 64-1 - Août 2013 (AFNOR)
 - Guide Pratique Installation d'assainissement autonome (CSTB)
 - Autres : revues spécialisées, documents des fabricants, (précisez lesquels) :

Nombre et type d'installations complètes d'ANC réalisées par l'entreprise depuis 2 ans ?

Année	Nombre de filières classiques installées	Nombre de filtres compacts Installés	Nombre de micro-stations installées	Nombre de phyto-épuration installées	Nombre total d'installations réalisées*	Nombre total d'installations réalisées en Vendée
2014						
2013						
2012						

* cette colonne doit correspondre à la somme des 4 premières colonnes du tableau

Quelles sont les filières les plus récentes mises en place par votre entreprise en Vendée ?

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de la charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée, ainsi que de son règlement. Je m'engage à respecter les points suivants :

- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Assurer la promotion de la charte ;
- Respecter les décisions du comité de pilotage de la charte ;
- Aller dans le sens d'une harmonisation des méthodes de travail dans le département, sur la base des outils proposés dans le cadre de la charte ;
- Assumer pleinement mes responsabilités dans mon domaine d'intervention ;
- Transmettre au comité de pilotage toute difficulté dans la mise en œuvre ou l'application de la charte ;
- Respecter la procédure administrative pour la mise en œuvre des installations ANC ;
- Réaliser des installations ANC conformes aux règles de l'art et respecter la réglementation en vigueur sur la gestion des déchets ;
- Attester d'un niveau de compétence et de formation suffisant en matière de terrassement et d'assainissement non collectif ;
- Participer régulièrement aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte ;
- Être assuré pour les travaux d'ANC (RC et décennale) et être à jour de mes obligations fiscales et sociales ;
- Fournir au maître d'ouvrage une notice d'entretien et un plan de recollement en cas de modification par rapport à l'étude de filière ;
- Contacter les partenaires en cas de problèmes (et arrêter le chantier le cas échéant) ;
- Prévenir le SPANC de la période de démarrage des travaux envisagés ;
- Respecter un délai minimum de 48 heures pour prévenir les SPANC de la fin des travaux ;
- Sous-traiter des travaux d'ANC uniquement avec des entreprises engagées dans la charte ou qui en respectent les critères d'engagement.

Je transmets les documents suivants au secrétariat de la charte :

- La présente demande d'habilitation complétée dans son intégralité et signée
- Les attestations d'assurances responsabilité civile et décennale : documents joints à compléter par votre assureur ou à défaut attestations en cours
- Attestation liée aux cotisations sociales (RSI, Caisse de Congés Payés, ProBTP, Assédic, etc...) : formulaire NOTI2 2013 en votre possession ou attestations au 31 décembre 2013
- Attestation liée aux cotisations fiscales (TVA, impôts sur les sociétés, etc...) : formulaire NOTI2 2013 ou attestations à demander à votre trésorerie générale
- Un extrait d'inscription au répertoire des métiers **OU** un extrait K BIS du Registre du Commerce et des Sociétés
- Les attestations de formation(s) du chef d'entreprise et des salariés

Renseignements certifiés exacts sous peine de non attribution

Fait à : le :

Cachet et signature :

**Dossier à retourner à
CNATP VENDÉE**

Secrétariat de la Charte Qualité ANC Vendée
35 rue Sarah Bernhardt - B.P. 247
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél : 02.51.62.38.74 - Fax : 02.51.05.34.41